



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 17h30, les membres du conseil municipal de la commune de Creissels se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 (communes de moins de 3 500 habitants) et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **M. CALVET Jean-Louis**, maire de la commune.

<u>Présents</u> :	ACHACHE Jean-Jacques, ARNAL Linda, BLANC Francis, CALVET Jean-Louis, CARRIERE Didier, COSTES Christophe, DOMINGOS MARTINS Daniela, GANDOLFI Véronique, HERAN Vincent, LAJOIE Maureen, LANDINI Pierre, MONROZIER Bruno, PINTRE GALIÈRE Julie, et RIVIERE Hélène. Formant la majorité des membres en exercice		
<u>Procuration(s)</u> :	ARNAL Christelle (pouvoir à PINTRE GALIÈRE Julie), MONTROZIER Catherine (pouvoir à CALVET Jean Louis), MONTROZIER Charlotte (pouvoir à RIVIERE Hélène) NEUVILLE Daniel (pouvoir à GANDOLFI Véronique)		
<u>Absent(s) excusé(s)</u> :	BROUZES Guillaume		
Date de la convocation :	29 mai 2026	Nombre de Membres présents :	14
Date d'affichage de la convocation :	29 mai 2026	Quorum :	10
Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal :	19	Nombre de suffrages exprimés :	18
Nombre de Membres en Exercice :	19	Absentions(s) :	0

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2026
- Pas de décision prise depuis le dernier conseil municipal
- Elections sénatoriales
- Date du prochain Conseil Municipal.
- Questions diverses.

Approbation du PV de la séance du 18 mai 2026 :

Mme Hélène RIVIERE a demandé d'apporter des modifications qui n'ont pu être pris en compte avant le conseil.

Le PV de la séance du 18 mai 2026 sera mis au vote au prochain conseil municipal.

Délibération 20260605-01 : Sénatoriales 2026 : Élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1 000 habitants)

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Les 2 plus jeunes : **Mme Maureen LAJOIE** **et Mme Daniela DOMINGOS MARTINS**

Les 2 plus vieux : **M. Francis BLANC** **et M. Jean-Jacques ACHACHE**

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste 1 : LISTE JL CALVET ;

Liste 2 : LISTE Nouvel Elan Creisselois H RIVIERE.

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus **5 délégués** et **3 suppléants**.

c) Élection des délégués titulaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(ex. : 29 conseillers municipaux concernés : 15 délégués à désigner, 6 suppléants, 3 listes déposées)

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

- Liste 1 : LISTE JL CALVET : 13
- Liste 2 : LISTE Nouvel Elan Creisselois H RIVIERE : 5

Le quotient applicable est : $18 / 8 = 2.375$

Monsieur Le Maire proclame les résultats définitifs :

- Liste 1 : LISTE JL CALVET : 6 siège(s)
- Liste 2 : LISTE Nouvel Elan Creisselois H RIVIERE : 2 siège(s)

Prochain conseil municipal : mardi 16 juin à 20h30

Informations diverses de Monsieur Le Maire

- Suite à la demande au conseil municipal du 18 mai pour des rajouts d'abris bus : Monsieur Le Maire a reçu un rapport de Mme Maryse ROMERO de la Communauté de Communes Millau Grands Causses. L'analyse de cette demande a été faite par les services communications en charge du mobilier urbain et du suivi de la concession du service public pour les arrêts du réseau urbain de bus VEDIAUD. Pour l'arrêt de Raujolles et plus précisément le réseau urbain MOI : c'est un arrêt descente et non d'attente, il n'y a donc pas de nécessité d'abris bus urbain.
- Courrier reçu de M. BERGOUNHE Dave habitant à Buech et qui réitère sa requête pour acquérir une parcelle attenante à la sienne et qu'il entretient régulièrement depuis 15 ans. A son premier courrier : une réponse négative a été envoyée. Il faudra en reparler – A suivre.

Questions diverses posées pendant le conseil municipal par M. Vincent HERAN

- À la demande de Mme Charlotte BONNEVIALE, il voudrait savoir où en est la réponse apportée, suite au problème de circulation des camions (semis) qui livrent Leclerc et repartent par la route d'Issis. Problèmes : dangerosité, vitesse, circulation voiture / scooter, certains chauffeurs ne sont pas corrects
Monsieur Le Maire indique que dans sa réponse : elle mettait en cause la vitesse, mais que sur cette route, la vitesse n'était pas possible, il a demandé aux services techniques de poser un panneau pour la vitesse.

M. Christophe COSTES voudrait que les camions qui entrent livrer par l'entrée de Leclerc ressortent par la même entrée. La route d'Issis qu'ils empruntent est une voie communale qui n'a pas été dimensionnée pour des semis. Il faut proposer à Monsieur CABIRON de faire une aire de retournement sur son terrain.

Monsieur Le Maire propose à M. Vincent HERAN de venir avec lui pour le rencontrer, habitant Issis il connaît bien les problématiques. D'un commun accord, ils iront tous les deux. En attendant : faire poser des panneaux pour ralentir « Danger » « Vitesse » => plus visibles qui alertent.

Fin de séance à 18h07

La secrétaire de séance,
Mme GANDOLFI Véronique



Monsieur Le Maire,
M. Jean-Louis CALVET



